



Position de la Fédération générale des PEP sur la loi confortant le respect des principes de la République

La République est aujourd'hui attaquée dans ses fondements, au premier rang desquels la laïcité, par des ennemis qui ont pour projet idéologique de détruire le Pacte Républicain. Des événements tragiques ont montré à l'ensemble de nos concitoyens que l'islamisme politique ne recule devant aucune barbarie pour semer la terreur et diviser les Français. Nos compatriotes de confession musulmane en sont les premières victimes, en France comme dans le reste du monde. Pour arriver à leur fin, les islamistes s'attaquent aux deux piliers de la République : l'école et ses enseignants, et les associations. La liberté d'enseignement est invoquée pour déscolariser les enfants et les regrouper dans des écoles souvent clandestines, la liberté d'association est utilisée pour imposer une contre société anti-républicaine.

Face à ce danger, nous avons décidé de nous mobiliser pour promouvoir les principes républicains contre tous les intégrismes et sectarismes.

Les PEP, partenaires de l'école publique, sont au premier rang de ce combat. C'est avec cette volonté qu'elles ont organisé le 9 décembre dernier, à l'occasion de la journée de la laïcité, une visio-conférence ouverte par la Présidente du comité des sages et rassemblant les associations partenaires de l'école, du secteur médico-social, et les pouvoirs publics.

Un groupe de travail sur la laïcité a la charge d'identifier les pratiques qui permettront de faire vivre la laïcité au quotidien notamment dans les établissements dont nous avons la responsabilité.

Notre action s'inscrit dans la volonté d'investir la vie associative au service d'une société inclusive.

L'implication de notre réseau et son travail ont donné à notre fédération une reconnaissance des autorités publiques et une place éminente au sein de la vie associative. Cela nous assigne un devoir de responsabilité dans le combat pour réaffirmer les principes républicains.

Le parlement est engagé dans la discussion sur le projet de loi « confortant les principes républicains ». Nous souscrivons à ses objectifs : combattre tous les intégrismes et tous les sectarismes. À ce sujet, l'article 6 du projet de loi avait suscité un certain émoi dans une partie du monde associatif. La discussion parlementaire a réaffirmé les objectifs de l'engagement républicain attendu des associations qui reçoivent des subventions publiques.

Un tel engagement républicain a d'ailleurs déjà été élaboré dans de nombreuses communes et signé par les associations sans que cela ne pose problème.

La loi protège les associations des tentatives de dévoiement idéologique et sécurise les décisions des maires.

C'est par la clarté de notre engagement pour promouvoir les principes républicains et la fermeté dans l'affirmation de nos valeurs que nous prendrons toute notre place dans la construction d'une société plus juste et solidaire.

Après l'achèvement des discussions parlementaires et le vote final de la loi, les décrets d'application devront être signés pour sa mise en œuvre. Il appartient à nos organisations de se rassembler pour que ce texte trouve toute son efficacité sur le terrain et exercer la plus grande vigilance afin que l'esprit de la loi soit pleinement respecté. Nous demandons que les associations partenaires de l'École et de l'Éducation populaire soient associées au suivi et à l'évaluation de l'application de la loi.

La Fédération générale des PEP prendra toutes ses responsabilités dans cette tâche au cœur de la vie de la République qui concerne tous les citoyens.